

éducation
sud 83

Septembre - Octobre 2008

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES

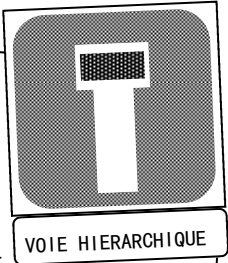
n°32

Elections professionnelles CAPD CAPA et CAPN

Mardi 2 décembre 2008

**NOTRE
efficacité, c'est
NOTRE
capacité de
RÉVOLTE!
VOTEZ:**

éducation
sud



Menaces sur les Réunions d'Info Syndicale

Cette année, la disparition de la classe du samedi matin offre une occasion supplémentaire pour l'administration de s'attaquer aux Réunions d'Information Syndicale.

En décrétant qu'elles ne peuvent avoir lieu sur le temps de présence des élèves, et même qu'elles ne peuvent être prises sur le temps de l'aide personnalisée ou des animations pédagogiques, l'IA condamne à la confidentialité ces réunions qui rassemblaient jusqu'à cette année des centaines de collègues, tous syndicats confondus.

Ne doutons pas qu'elle y trouve son compte : moins informés, les collègues seront moins à même de se défendre et de s'organiser pour la défense de leurs droits !

Le décret du 28 mai 1982 est clair, les réunions d'informations syndicales se tiennent "pendant les heures de service" sans préciser lesquelles.

3000 professionnels de RASED supprimés : des milliers d'élèves en difficulté sur le carreau !

Non à la suppression pure et simple de 3000 professionnels (postes E et G) des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté !

Pour signer la pétition en ligne
<http://www.sauvonslesrased.org>

108 heures : soyons flexibles !

La disparition des cours du samedi matin est une étape supplémentaire vers l'annualisation du temps de travail.

Des heures « dues » par les enseignants, que l'administration peut placer à sa guise : le soir, mercredi ou samedi, pendant les vacances. Corvéables à merci ?

Les personnels administratifs et les enseignants du supérieur savent déjà ce qu'est l'annualisation du temps de travail. Ne laissons pas faire dans le 1er degré !

Au secours : les EPEP reviennent !

Après le projet de réseaux d'école de 2003, le projet de décret sur les EPEP de janvier 2007, voici la proposition de loi présentée par 3 députés UMP. Ce projet de loi reprend les principales dispositions concernant les attributions du Conseil d'Administration d'un EPEP et n'évoque que très peu les attributions du super directeur, toujours désigné par l'autorité académique... Deux nouveautés apparaissent :

- **création des EPEP** : dès lors qu'une école atteint 15 classes, elle est obligatoirement transformée en EPEP. Le regroupement de plusieurs écoles est possible à partir de 13 classes, sur proposition de la commune (ou communauté de communes). Si l'EPEP repasse en dessous du seuil, il continue à exister...
- **composition du Conseil d'Administration (CA)** : les enseignants ne représentent plus que 23% des voix au CA !

EPEP : la composition du CA !



- Adhésion à SUD Education
 Ré-adhésion à SUD Education

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :
 Cotisation annuelle : 2008-2009 : €
 Adresse personnelle :

 Code postal : Commune :
 Téléphone :
 E-mail :

Situation professionnelle

Actif(ve) Retraité(e) Temps complet
 Temps partiel (Quotité :)
 Corps (Instit, PE, Certifié, Agrégé, OEA, SASU, PLP, MI-SE,...) :
 Informations complémentaires :
 (TM, TS, AIS, TZR, matière enseignée...)

Etablissement d'exercice

Adresse :
 Code postal : Commune :

SUD éducation 83 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. J'autorise SUD éducation 83 à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions

Mode de paiement

- 1 chèque 2 chèques 3 chèques 5 chèques

Faire autant de chèques que de versements. Ils seront remis à l'encaissement le 5 du mois indiqué. Chèque(s) à l'ordre de SUD Education 83.

A envoyer à l'adresse suivante
SUD Education 83
1 rue Muscatelli
83000 Toulon

Je souhaite recevoir, et donc être abonné(e) à la liste de diffusion/discussion de SUD Education Var (informations locales, nationales, fédération SUD Education, Union syndicale Solidaires...).

Cotisations 2008-2009

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 610 €	5 €	+ de 1906 €	175 €
+ de 610 €	15 €	+ de 1982 €	188 €
+ de 838 €	46 €	+ de 2058 €	200 €
+ de 915 €	53 €	+ de 2134 €	212 €
+ de 991 €	61 €	+ de 2211 €	224 €
+ de 1067 €	69 €	+ de 2287 €	238 €
+ de 1143 €	76 €	+ de 2363 €	252 €
+ de 1220 €	85 €	+ de 2439 €	265 €
+ de 1296 €	95 €	+ de 2515 €	281 €
+ de 1372 €	104 €	+ de 2592 €	296 €
+ de 1448 €	113 €	+ de 2668 €	311 €
+ de 1524 €	122 €	+ de 2744 €	326 €
+ de 1601 €	133 €	+ de 2820 €	341 €
+ de 1677 €	143 €	+ de 2897 €	357 €
+ de 1753 €	154 €	+ de 2973 €	372 €
+ de 1829 €	165 €	+ de 3049 €	387 €

Salaire supérieur à 3125 € ajouter 30 € par tranche de 153 €

La cotisation annuelle à SUD Education représente entre 0,4 et 1,2 % du salaire net annuel. Rappel : 66% de la cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

éducation
SUD 83

Bulletin d'information de
 SUD Education 83

n°32

Bimestriel n°32

Septembre - Octobre 2008

Directrice de la publication : Gema Martinez
 Prix : 1 € - Abonnement 3 €/ an

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

**L'éducation n'est pas une
 marchandise**

*Voter SUD Education et nous
 permettre d'avoir des élus,
 c'est donner plus de poids à
 nos revendications...*



SUD Education est membre de
 Union syndicale
Solidaires